

Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

N° 8^e/61-07

Service consulté

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES**

SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Résumé : *Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés pour le deuxième semestre 2006, au titre du transfert de compétences en matière d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 23 561,15 €.*

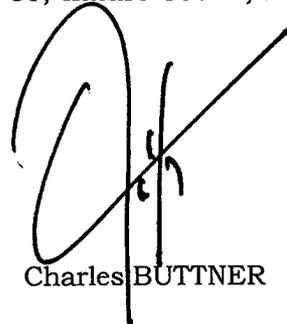
Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats afférents aux collèges concernés, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le reversement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, au titre du deuxième semestre 2006. Le montant total de la dépense s'élève à 23 561,15€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2007Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COL04626	COLLEGE ALEXANDRE GERARD - MASEVAUX Subvention de Fonctionnement - 2007	1 774,41
COL04623	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH Subvention de Fonctionnement - 2007	2 032,45
COL04627	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE Subvention de Fonctionnement - 2007	1 265,20
COL04618	COLLEGE DE DANNEMARIE Subvention de Fonctionnement - 2007	1 301,36
COL04620	COLLEGE DE FERRETTE Subvention de Fonctionnement - 2007	867,57
COL04621	COLLEGE DE FORTSCHWIHR Subvention de Fonctionnement - 2007	216,89
COL04633	COLLEGE DE SAINT-AMARIN Subvention de Fonctionnement - 2007	984,85
COL04622	COLLEGE D'ILLFURTH Subvention de Fonctionnement - 2007	591,47
COL04632	COLLEGE D'OTTMARSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	1 301,35
COL04625	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	1 077,27
COL04629	COLLEGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE Subvention de Fonctionnement - 2007	2 161,46
COL04630	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER Subvention de Fonctionnement - 2007	1 116,48
COL04631	COLLEGE GEORGES MARTELOT ORBEY Subvention de Fonctionnement - 2007	424,62
COL04634	COLLEGE GERARD DE NERVAL - VILLAGE-NEUF Subvention de Fonctionnement - 2007	785,89
COL04637	COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	1 315,44
COL04624	COLLEGE LAZARE DE SCHWENDI - INGERSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	650,68
COL04616	COLLEGE LUCIEN HERR D'ALTKIRCH Subvention de Fonctionnement - 2007	433,78
COL04636	COLLEGE MARCEL PAGNOL - WITTENHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	1 308,40
COL04617	COLLEGE PFEFFEL - COLMAR Subvention de Fonctionnement - 2007	433,78
COL04635	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	1 731,41
COL04619	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM Subvention de Fonctionnement - 2007	700,07
COL04628	COLLEGE WOLF - MULHOUSE Subvention de Fonctionnement - 2007	1 086,32
Total		23 561,15